



COMMUNE DE DOLUS D'OLERON

Place Simone Veil
17550 DOLUS D'OLERON
Tél. : 05 46 75 32 36 – Fax : 05 46 75 44 04
mairie@dolusoleron.fr

MARCHE PUBLIC DE MAITRISE D'ŒUVRE POUR UNE OPERATION DE CREATION D'UN SKATE PARC DANS UN BATIMENT COMMUNAL

AVIS D'APPEL PUBLIC A CONCURRENCE

MAITRE D'OUVRAGE – POUVOIR ADJUDICATEUR :

COMMUNE DE DOLUS D'OLERON

Représentée par son Maire, Monsieur Grégory GENDRE

Lieu et date limite de dépôt des offres :

A la Mairie de DOLUS D'OLERON, le vendredi 20 septembre 2019 à 16 heures.

1 - OBJET DU MARCHÉ ET DÉSIGNATION DES CONTRACTANTS

1.1 Objet de la consultation

La présente consultation concerne un marché de maîtrise d'œuvre d'infrastructure pour les travaux de :
Création d'un skate parc dans un bâtiment communal.

Lieu d'exécution : Domaine de la Cailletière, bâtiment P9, Commune de DOLUS D'OLERON

La part indicative de l'enveloppe financière prévisionnelle affectée aux travaux par le maître de l'ouvrage est fixée à : environ 200 000 Euros H.T.

1.2 Organisation de la maîtrise d'ouvrage

Le maître d'ouvrage est :

Un pouvoir adjudicateur, représenté par Monsieur le Maire de la Commune : Grégory GENDRE

Marchés de maîtrise d'œuvre (CMP article 74) pour les pouvoirs adjudicateurs.

Une entité adjudicatrice, représentée par :

Marchés de maîtrise d'œuvre (CMP article 168) pour les entités adjudicatrices

1.3 Procédure de consultation

Cette consultation est organisée sur la base d'un marché en procédure adaptée passé en application des articles L2123-1 et suivant du Code de la commande publique pour les pouvoirs adjudicateurs

1.4 Code CPV :

Code principal : 71221000 Services d'architecture pour les bâtiments

1.5 Contenu de la mission

Eléments de mission témoin :	
X	Etudes d'avant-projet sommaire (APS)
X	Etudes d'avant-projet définitif (APD)
X	Etudes de projet (PRO)
X	Assistance Contrat de Travaux (ACT) : Comprenant les deux phases : Dossier consultation des entreprises (DCE) Phase d'analyse des offres
	Visa de conformité des études d'exécution des travaux (VISA)
X	Direction d'exécution des contrats de travaux (DET)
X	Assistance aux opérations de réception (AOR)

1.5 Décomposition du marché de maîtrise d'œuvre en tranches

- Il est prévu des tranches :
- ▶ Tranche ferme : APS,APD,PRO
 - ▶ Tranche conditionnelle : ACT,VISA,DET,AOR

2 - Le dossier de consultation

2.1 Contenu du dossier de consultation

- Projet d'acte d'engagement (A.E.) et ses annexes éventuelles
- Projet de cahier des clauses administratives particulières (C.C.A.P.) et ses annexes éventuelles :
- Projet de cahier des clauses techniques particulières (C.C.T.P.) et ses annexes éventuelles
- Programme de maîtrise d'œuvre

2.2 Modalités de retraits du dossier de consultation

Le dossier de consultation est téléchargeable à l'adresse URL suivante : www.marches-securises.fr

3 - Déroulement de la consultation

3.1 Critères de jugement des offres

Libellé	
1- organisation et moyens	note sur 5 points
2- réponse aux besoins	note sur 5 points
3- prix	note sur 10 points

4 - Document à produire pour la consultation

Les concurrents auront à produire un dossier complet, comprenant les pièces décrites ci-dessous, datées, signées et revêtues du cachet du candidat contenues dans une seule enveloppe :

→ Un volet administratif contenant :

⇒ un formulaire DC2..

→ Un volet technique contenant les pièces justificatives des capacités adaptées au projet.

5 - Conditions d'envoi ou de remise des plis

Les candidats transmettent leur candidature sous format informatique à l'adresse URL suivante : www.marches-securises.fr

6 - Renseignements complémentaires

Pour obtenir tous les renseignements complémentaires qui leur seraient nécessaires, les candidats devront faire parvenir une demande à :

Monsieur le Maire
Mairie – Place Simone Veil
17550 DOLUS D'OLERON

Pour toute consultation des documents disponibles et/ou visites sur site, les candidats devront contacter Monsieur le Maire (seul contact du maître d'ouvrage)

7 - Clauses diverses

7.1 Conditions de participation des candidats

L'offre, qu'elle soit présentée par un seul prestataire ou par un groupement, devra indiquer tous les sous-traitants connus lors de son dépôt. Elle devra également indiquer les prestations (et leur montant) dont la sous-traitance est envisagée, la dénomination et la qualité des sous-traitants qui l'exécuteront à la place du titulaire.

En cas de groupement, la forme souhaitée par le pouvoir adjudicateur est un groupement conjoint avec mandataire solidaire. Si le groupement attributaire du marché est d'une forme différente, il pourra se voir contraint d'assurer sa transformation pour se conformer au souhait du pouvoir adjudicateur tel qu'il est indiqué ci-dessus.

7.2 Délai de validité des offres

Le délai de validité des offres est fixé à 120 jours à compter de la date de transmission du projet de marché définitif issu de la phase de négociation .

7.3 Mode de règlement du marché et modalités de financement

Les prestations de maîtrise d'oeuvre, objet du présent marché, seront financées selon les modalités suivantes : Autofinancement

Les sommes dues au titulaire ou aux cotraitants, et au(x) sous-traitant(s) de premier rang éventuel(s), seront payées dans les conditions fixées par les règles de la comptabilité publique.

Délai de paiement des marchés publics :30 jours

7.4 Recours

Compétence juridictionnelle pour toute contestation de la procédure :

Tribunal administratif de Poitiers (86000)

